

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 4 février 2019
Séance du 21 janvier 2019

1 Conseil municipal - modification du nombre de postes d'adjoint

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, LEHNER, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. AKABLI

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

Mme MAUPIN

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

La création et la suppression du nombre d'adjoints composant le conseil municipal relèvent de la compétence du conseil municipal.

Ainsi, par délibération n°2 du 4 avril 2014, le conseil municipal a fixé à 11 le nombre d'adjoints composant le conseil municipal.

Suite à la démission de madame JAJAN et de monsieur BOUADDI de leurs fonctions d'adjoint, le conseil municipal a, par délibération n° 2 en date du 14 mai 2018, porté à 9 le nombre des adjoints.

Pour la bonne marche de l'administration, en raison du développement pris par les services municipaux, il est devenu difficile pour la municipalité d'en surveiller exactement la marche et de remplir ses multiples obligations.

Le conseil municipal qui compte actuellement 9 adjoints pourrait porter ce nombre à 11, sans excéder la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal fixée par l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales.

En conséquence, il vous est proposé de créer deux nouveaux postes d'adjoint, pour porter le nombre total d'adjoints composant le conseil municipal à 11.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2122-2,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 21 janvier 2019,
 Considérant qu'à tout moment, le conseil municipal peut librement décider de créer en cours de mandat un ou plusieurs postes d'adjoint supplémentaire dans la limite du plafond légal,
 Considérant qu'en vue d'assurer la bonne marche des services municipaux, il y a intérêt à augmenter le nombre des adjoints et de le porter à 11,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 6

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de créer, pour la durée du mandat du conseil municipal, deux nouveaux postes d'adjoint, conformément aux dispositions de l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : 05 FEV. 2019 Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...07.FEV. 2019
 et publication ou notification le 07.FEV. 2019 Maire de Creil
 affiché le 05.FEV. 2019 Conseiller Départemental de l'Oise
 CREIL, le 07.FEV. 2019



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE